

La Procédure civile européenne



Conférence
Bâtonniers

Conseil
National
des Barreaux



AVOCATS
Ordre des Barreaux
Francophones et
germanophones de
Belgique

Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles

E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

Site : www.dbfbruxelles.eu

9h15 – 9h30 : Propos introductifs

Julie COUTURIER, Avocat au Barreau de Paris (AMCO), Présidente de l'association « Droit et procédure »

9h30 – 10h : L'évolution des instruments de procédure civile européenne et leurs pénétrations dans les droits nationaux

Jérôme CARRIAT, Senior legislative officer, Unité « Politique de justice civile », DG « Justice », Commission européenne

10h – 10h30 : La jurisprudence récente de la CJUE en matière de procédure civile européenne

Hakim BOULARBAH, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles et à l'Université de Liège

10h30 – 10h45 : Débats

10h45 – 11h : Pause

11h – 11h30 : Définir la juridiction compétente : le Règlement Bruxelles I

Michael WILDERSPIN, Membre du Service Juridique, Commission européenne

11h30 – 12h : L'injonction de payer européenne et le règlement des « petits litiges »

Aude BERTHE, Avocat au Barreau de Liège, Maître de conférences à l'Université de Liège

12h – 12h15 : Débats

12h15 - 13h45 : Déjeuner sur place

Déterminer la loi applicable au litige

13h45 – 14h15 : Quelle loi applicable aux obligations contractuelles ? – Le règlement Rome I

Arnaud NUYTS, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

14h15 – 14h45 : Quelle loi applicable aux obligations non-contractuelles ? – Le règlement Rome II

Mathieu ROUILLARD, Avocat au Barreau de Perpignan, Membre du Réseau Judiciaire Européen
14h45 – 15h : Débats

15h – 15h15 : Pause

Exécuter, notifier et saisir en Europe

15h15 – 15h30 : Le Titre exécutoire européen et la refonte du règlement Bruxelles I

Karl H. BELTZ, Avocat inscrit aux Barreaux de Paris et Düsseldorf, Vice-président de la Commission internationale franco-allemande du Barreau de Paris

15h30 – 15h45 : Signifier et notifier des actes dans l'Union européenne – La pratique du règlement « signification »

Julie COUTURIER, Avocat au Barreau de Paris (AMCO), Présidente de l'association « Droit et procédure »

15h45 – 16h : La Proposition de règlement portant création d'une d'ordonnance européenne de saisie conservatoire

Pierre de LAPASSE, Conseiller justice civile, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
16h – 16h15 : Débats

16h15 : Propos conclusifs

ENTRETIENS EUROPÉENS

« LA PROCÉDURE CIVILE EUROPÉENNE »

Vendredi 21 juin 2013

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 200 euros TTC**

Avocat-stagiaire : 150 euros TTC**

Elève-avocat : 115 euros TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

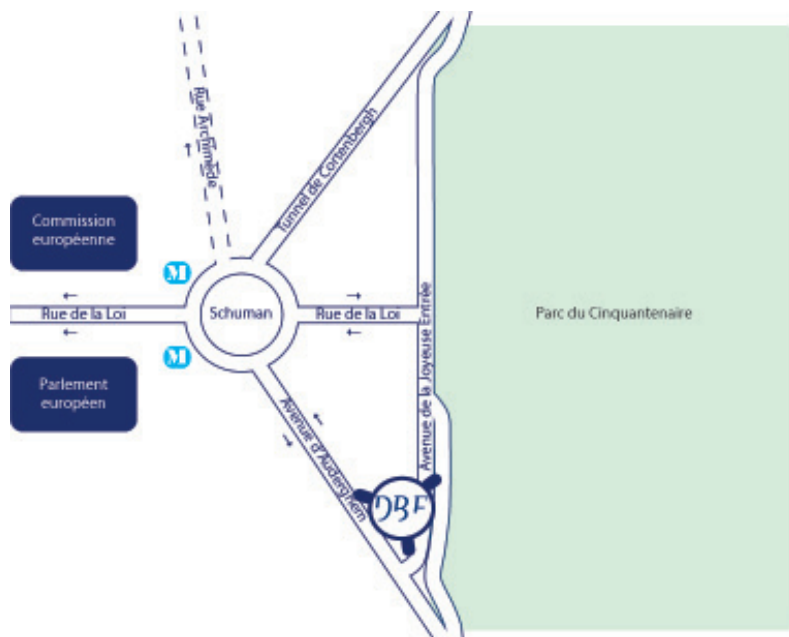
Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Prochaines manifestations en 2013 :

Vendredi 27 septembre : Pratique du lobbying par l'avocat
Décembre 2013 : Les derniers développements du droit européen de la concurrence



Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

8
heures de
formation
validées